

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Histoire-Géographie

Master première année

Président(e) : FAGEOL Pierre-Éric

Enseignant-chercheur

Membres : GARAN Frédéric

Enseignant-chercheur

GENEVOIS Sylvain

Enseignant-chercheur

GRONDIN Patricia

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : FAGEOL Pierre-Éric

Enseignant-chercheur

Membres : GARAN Frédéric

Enseignant-chercheur

GENEVOIS Sylvain

Enseignant-chercheur

GRONDIN Patricia

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

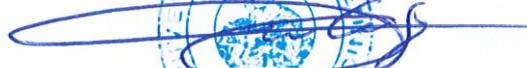
Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*


Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Lettres modernes

Master première année

Président(e) : MUGNIER Vincent

Enseignant

Membres : HERVE MONTEL Caroline

Enseignant

PEROLINI Cédric

Enseignant

VIDALOU Cathy

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : MUGNIER Vincent

Enseignant

Membres : HERVE MONTEL Caroline

Enseignant

PEROLINI Cédric

Enseignant

VIDALOU Cathy

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion



Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Lettres Histoire-Géographie

Master première année

Président(e) : GARAN Frédéric

Enseignant-chercheur

Membres : BERNARD Christophe

Enseignant

VIDALOU Catherine

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : GARAN Frédéric

Enseignant-chercheur

Membres : BERNARD Christophe

Enseignant

VIDALOU Catherine

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Représentant du Président de l'Université de La Réunion
de la direction générale de l'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Allemand

Master première année

Président(e) : HARGASSER Reinhold

Enseignant

Membres : ATTIA Sandie

Enseignant-chercheur

SAUNIE Nicolas

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : HARGASSER Reinhold

Enseignant

Membres : ATTIA Sandie

Enseignant-chercheur

SAUNIE Nicolas

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 11 3 NOV 2023

Le 1er VicePrésident de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président de l'Université de la Réunion en charge
de la formation et de la recherche



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Anglais

Master première année

Président(e) : REVAUGER Guilène

Enseignant-chercheur

Membres : PERIANAYAGOM Dominique

Enseignant

SOUTON Béatrice

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : REVAUGER Guilène

Enseignant-chercheur

Membres : PERIANAYAGOM Dominique

Enseignant

SOUTON Béatrice

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par déléguation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la recherche

Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Encadrement Educatif

Parcours : Conseiller Principal d'Education (CPE)

Master première année

Président(e) : VAUTHIER Michael

Enseignant-chercheur

Membres : BALANCY Leila

Enseignant

NICOLAS Didier

Enseignant

WALLIAN Nathalie

Enseignant-chercheur

Master deuxième année

Président(e) : VAUTHIER Michael

Enseignant-chercheur

Membres : BALANCY Leila

Enseignant

NICOLAS Didier

Enseignant

WALLIAN Nathalie

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président chargé de l'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation

Parcours : Langues et Cultures Créoles

Master première année

Président(e) : SOUPRAYEN-CAVERY Logambal

Enseignant-chercheur

Membres : MALET Harry-Claude

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

MARIMOUTOU Félix

Enseignant

NEBOT Michèle

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : SOUPRAYEN-CAVERY Logambal

Enseignant-chercheur

Membres : MALET Harry-Claude

Personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements

MARIMOUTOU Félix

Enseignant

NEBOT Michèle

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : EPS2I

Master première année

Président(e) : MAURICE Antoine

Enseignant

Membres : AYME Basile

Enseignant

BERTONE Stefano

Enseignant-chercheur

SANTOS Diane

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : AYME Basile

Enseignant

Membres : BERTONE Stefano

Enseignant-chercheur

MAURICE Antoine

Enseignant

SANTOS Diane

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Espagnol

Master première année

Président(e) : MEDINA Jean-François

Enseignant

Membres : SAXOD Valérie

Enseignant

FERRER Isabel

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : MEDINA Jean-François

Enseignant

Membres : SAXOD Valérie

Enseignant

FERRER Isabel

Enseignant

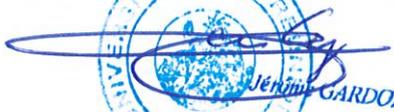
Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

1^{er} Vice-Président de l'Université de La Réunion
Services académiques et de l'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY



Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Pratiques et ingénierie de la formation

Parcours : Formation de formateurs

Master première année

Président(e) : BERTONE Stefano

Enseignant-chercheur

Membres : DE VIVIES Xavier

Enseignant-chercheur

TALERIEN Stéphane

Enseignant-chercheur

Master deuxième année

Président(e) : BERTONE Stefano

Enseignant-chercheur

Membres : DE VIVIES Xavier

Enseignant-chercheur

TALERIEN Stéphane

Enseignant-chercheur

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président de l'Université de La Réunion
de la formation de la vie étudiante

STÉPHANE GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Mathématiques

Master première année

Président(e) : PONGÉRARD Patrice

Enseignant-chercheur

Membres : GUEZELOT Olivier

Enseignant

WONG Teddy

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : PONGÉRARD Patrice

Enseignant-chercheur

Membres : GUEZELOT Olivier

Enseignant

WONG Teddy

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

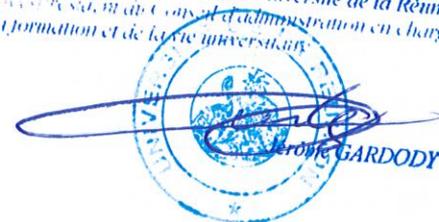
Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

11 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Premier Degré

Parcours : Professeur des Ecoles

Master première année

Président(e) : RICHARD Nadine

Enseignant

Membres : AMATI Anne

Enseignant

BENARD Emmanuel

Enseignant

ESTIVAL Valérie

Enseignant

FLOCHON Etienne

Enseignant

GUENEBEAUD Frédéric

Enseignant

PERIANAYAGOM Dominique

Enseignant

SI MOUSSA Azzedine

Enseignant-chercheur

THON-HON Pierre

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : Nadine RICHARD

Enseignant

Membres : AMATI Anne

Enseignant

BENARD Emmanuel

Enseignant

ESTIVAL Valérie

Enseignant

FLOCHON Etienne

Enseignant

GUENEBEAUD Frédéric

Enseignant

PERIANAYAGOM Dominique

Enseignant

SI MOUSSA Azzedine

Enseignant-chercheur

THON-HON Pierre

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président chargé
de la formation



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation

Parcours : Recherche en éducation

Master première année

Président(e) : ALAOUI Driss

Enseignant-chercheur

Membres : FRANCOISE Christine

Enseignant-chercheur

SI MOUSSA Azzedine

Enseignant-chercheur

SOUPRAYEN-CAVERY Logambal

Enseignant-chercheur

VAUTHIER Michael

Enseignant-chercheur

Master deuxième année

Président(e) : ALAOUI Driss

Enseignant-chercheur

Membres : FRANCOISE Christine

Enseignant

SI MOUSSA Azzedine

Enseignant

SOUPRAYEN-CAVERY Logambal

Enseignant

VAUTHIER Michael

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par le Vice-Président de la Réunion
Le Directeur de la Formation en charge
de la formation



Jerôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de la composante qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Master mention : Master MEEF mention Second degré

Parcours : Sciences physiques et chimiques

Master première année

Président(e) : PONGÉRARD Patrice

Enseignant-chercheur

Membres : NATCHAN Jérémie

Enseignant

ROUSSEL Eric

Enseignant

Master deuxième année

Président(e) : PONGÉRARD Patrice

Enseignant-chercheur

Membres : NATCHAN Jérémie

Enseignant

ROUSSEL Eric

Enseignant

Article 2 : La direction générale des services et Mme Sandrine MARVILLIERS Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*L'Université de La Réunion
Le Vice-Président de l'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*



Jérôme GARDODY